

Conseil Municipal de Théhillac

Procès-Verbal

Séance du 2 février 2023

Sont présents :

BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Christian, LE SOLLIEC LELEU Cyrille, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, QUÉAU Karen, TRESSEL Angélique.

Pouvoirs :

Janique ALLIOT donne pouvoir à Pascal BENOIT

Alexandra CHEVREUX donne pouvoir à Cyrille LE SOLLIEC LELEU

Absents excusés :

Mathieu PLAUD

Michel GUILLAS

Jean-Claude MAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h00.

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

D01/2023 Avenant à la convention de gestion mission conseiller numérique

La commune de Théhillac a signé une convention de mutualisation avec la commune d'Allaire pour le poste de conseiller numérique (animation d'ateliers informatiques) pour les communes de Béganne, Rieux, Saint-Gorgon, Allaire, Saint-Jean la Poterie et Théhillac, qui a pris effet au 1^{er} mai 2021.

La convention de gestion a pour but de fixer les conditions financières et matérielles dans lesquelles s'exerce la mission du conseiller numérique. La commune d'Allaire propose un avenant à la convention afin que les frais annexes générés par le poste (matériels, frais de déplacement, etc ...) puissent être répartis sur les différentes communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant à la convention de gestion du poste de conseiller numérique,
- autorise le maire à signer l'avenant.

D02/2023 Participation 2022 à l'Accueil de Loisirs de Saint-Dolay

Le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par convention la commune de Théhillac participe aux frais de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs de Saint-Dolay pour les enfants de Théhillac qui le fréquentent pendant les vacances scolaires et les mercredis. Les familles de Théhillac peuvent ainsi bénéficier des mêmes tarifs que les familles de Saint-Dolay.

Pour l'année 2022, les frais s'élèvent à 25 973,76€ pour 518 jours cumulés d'accueil d'enfants de Théhillac à la charge de la commune. 38 enfants de la commune bénéficient de cet accueil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la participation de 25 973,76€ pour l'Accueil de Loisirs de Saint-Dolay.

D03/2023 Subventions 2023 aux associations

Le Maire présente aux conseillers la proposition faite par la Commission Finances concernant l'attribution des subventions pour l'année 2023 :

Associations	Proposé 2023
ACCA - Lutte contre les ragondins	390,00
Sapeurs-pompiers 56 (pupilles des pompiers)	60,00
Amicale des Sapeurs-pompiers de Nivillac	60,00
Amicale des Sapeurs-pompiers de Fégréac	60,00
Ligue contre le cancer de Redon	30,00
Association des paralysés de France (Vannes)	30,00
FNATH La Roche-Bernard	30,00
Amicale des donneurs de sang – Sévérac	30,00
Association des veuves civiles 56 - FAVEC	30,00
RES'AGRI – Questembert	30,00
ADAPEI Papillons Blancs 35	30,00
Souvenir Français	60,00
Resto du cœur - Vannes	30,00
Aide Emploi Services – Redon	30,00
Croix rouge - Questembert	30,00
Rêves de clown – Lorient	30,00
Vaincre la Mucoviscidose	30,00
Solidarité paysans – Locqueltas	30,00
TOTAL	1 020,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les subventions proposées ci-dessus pour l'année 2023.

D04/2023 Vote des tarifs communaux 2023

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission Finances concernant les tarifs communaux 2023.

Services	Tarifs
Concessions cimetièrre	
15 ans	60 €
30 ans	120 €
Columbarium	
15 ans	310 €
30 ans	620 €
Bois communal sur pied (le stère)	
le chêne	20 €
mélange tous bois	16 €
le bouleau	12 €
Busage (fourniture et pose)	
Ml	50 € HT
grille et regard (au-delà de 6 ml)	200 € HT l'unité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs communaux proposés pour l'année 2023.

D05/2023 Vote des tarifs 2024 des locations de salles communales

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission Finances concernant les tarifs de location de salles communales pour 2024.

	THEHILLAC 2024 (€)	EXTERIEUR 2024 (€)
MITAÜS		
Journée (10h-1h)	200,00	260,00
Week-end	300,00	350,00
Vin d'honneur	100,00	130,00
Cuisine	50,00	65,00
Vaisselle	20,00	30,00
Cautiön	200,00	250,00
Cautiön ménage	80,00	80,00
Gérant restaurant journée	110,00	-----
Personnel communal journée	110,00	-----
CANTINE		
Journée (10h-1h)	230,00	280,00
Week-end	320,00	390,00
Vin d'honneur	100,00	130,00
Cuisine	50,00	65,00
Vaisselle	20,00	30,00
Cautiön	200,00	300,00
Cautiön ménage	80,00	80,00
Gérant restaurant journée	140,00	-----
Personnel communal journée	140,00	-----
SALLE POLYVALENTE		
Association – la journée	Gratuit	250,00
Association – le week-end	Gratuit	450,00
Cautiön	500,00	500,00

La location de la salle polyvalente pour les associations extérieures sera sous condition de la présentation de leur projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de location des salles communales pour l'année 2024.

D06/2023 Participation aux frais de fonctionnement 2023 de l'école Saint-Pierre Saint-Paul

Un contrat d'association a été signé entre l'Etat et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique en faveur de l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac. Dans ce contrat, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles.

L'école compte 19 élèves en maternelle et 40 élèves au primaire. Le Maire propose la participation suivante :

- 1 600,00€ pour un élève de classe maternelle,
- 550,00€ pour un élève de classe primaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention pour l'année 2023 de 52 400,00 euros calculés de la façon suivante :

- 1 600,00€ par élève de classe maternelle,
- 550,00€ par élève de classe primaire.

Le versement s'effectuera en trois fois en juin, septembre et décembre.

D07/2023 Forfait carburant pour les agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis le 19 janvier dernier le recensement de la population de Théhillac a débuté. Deux agents recenseurs ont été recruté habitant les communes de Saint-Nicolas de Redon et Fégréac.

Le Maire propose d'attribuer à chaque agent recenseur un forfait déplacement (carburant) de 100€ au vu des frais de déplacement engendrés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer la somme de 100€ par agent recenseur,
- les sommes seront inscrites au budget 2023.

Informations au Conseil

1- Présentation du projet d'aménagement du centre bourg

Le Maire présente au Conseil l'avant-projet d'aménagement du centre bourg, évoqué lors de la réunion du 31 janvier dernier avec le bureau d'étude Cx2i (Xavier CAYET). L'estimatif des travaux est actualisé et réévalué à la hausse. Les travaux seront réalisés sur deux tranches, sur deux années 2023 et 2024. Une présentation sera faite aux habitants les samedis 18 et 25 février 2023 de 10h à 12h à la mairie.

2- Eau du Morbihan : renouvellement du réseau d'eau potable

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, le réseau d'eau potable sera refait par Eau du Morbihan sur deux années, 2023 et 2024.

3- Présentation d'une feuille de route « nature et environnement »

Mikaël MUROS LE ROUZIC présente l'étude réalisée par le groupe de travail « nature et environnement » sur les sites naturels de la commune à valoriser et sur la faune à protéger.

4- Collecte des ordures ménagères : changement au 1^{er} mars

Gilles HAUROGNE informe le Conseil qu'à partir du 1^{er} mars, le passage de collecte des ordures ménagères ne sera plus effectué toutes les semaines mais tous les quinze jours, les jeudis des semaines paires pour la commune de Théhillac. Les jeudis des semaines impaires seront toujours dédiés à la collecte des bacs jaunes.

5- Relais Petite Enfance

Françoise JOGUET présente un compte rendu de sa rencontre avec la responsable du Relais Petite Enfance d'Allaire dont dépend la commune de Théhillac. Ce relais est la porte d'entrée pour toutes les démarches autour de la petite enfance, pour les futurs parents, parents et assistantes maternelles. Contact : 02 99 70 49 22.

6- Association les Marsoins

Le Marsoins, porté par l'Association A vos Soins, est un concept d'unités mobiles de prévention en santé, qui propose des dépistages et bilans gratuits, ouvert à tous, anonymes et sans rendez-vous. Depuis 2017, le Marsoins est présent sur Saint-Nazaire, le Finistère (région de Landerneau) et Châteaubriant-Derval. Plus de 6 000 dépistages dentaires, optiques, auditifs, addicto ... ont été réalisés par 65 professionnels de santé mobilisés autour du projet. En mars-avril 2023, le Marsoins arrive sur le Pays de Redon. Nous tiendrons la population informée de cette arrivée sur notre territoire.

7- Programmation de l'éclairage public

Gilles HAUROGNE informe le Conseil que Morbihan Energie propose un programme de changement d'horloges pour la programmation de l'éclairage public. Actuellement, deux horloges astronomiques sur la commune pourraient être remplacées par des horloges connectées avec un coût pris totalement en charge par Morbihan Energie. L'installation implique un abonnement forfaitaire annuel. Après débat le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

8- Incivilités

Plusieurs incivilités ont été constatées sur la commune depuis ces deux derniers mois : baliroutes déplacées plusieurs fois, des supports métalliques arrachés et des néons cassés au terrain de foot, les décorations de Noël débranchées, les prises arrachées et autres. La gendarmerie a été informée et mène son enquête.

9- Séjours culturels des collégiens et lycéens : subvention communale

Le Maire rappelle qu'une subvention peut être versée aux familles dont les enfants font un séjour culturel avec leur collège ou leur lycée, de 10% du prix du voyage avec un maximum de 50€. Il suffit de présenter un justificatif du prix du voyage et un relevé d'identité bancaire.

10- Divers

Lignes directrices de gestion

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan a été missionné par la commune pour mettre en place les lignes directrices de gestion, le dossier doit passer au Comité Technique pour sa validation.

Association des Poètes de Théhillac

L'association organise deux journées d'animation les 18 et 19 mars 2023 à la salle des Mitaüs dans le cadre du Printemps des Poètes.

Vaincre la mucoviscidose

